Droit de préemption urbain (DPU) pour protéger des coteaux et vergers



En 2003, la commune de Saint-Prix (95) et le Département du Val d'Oise ont inscrit 55ha de coteaux et vergers en Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL).

L'intérêt de ces espaces est identifié dès 1975 dans le document d'urbanisme en vigueur (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - SDAU).

La commune mobilise le Droit de préemption urbain (DPU) (délégué par le Département) ou des acquisitions à l'amiable afin de pouvoir gérer progressivement l'ensemble de la zone. En 2018, 15ha étaient déjà acquis. Les partenaires financiers sont notamment l'Agence de Espaces verts de la Région Île de France (AEV), la Région Île-de-France et le Département du Val-d'Oise.

La collectivité valorise le site via : un sentier pédagogique, une vigne cultivée de manière biologique, un verger, des jardins familiaux, des ruchers... L'entretien et la surveillance de l'ENSIL sont confiés au Centre pédagogique pour construire une vie active (CPCV Ile-de-France) ainsi qu'à un prestataire de services.

La commune de Saint-Prix a reçu le prix de la meilleure petite ville pour la Biodiversité 2016 au concours Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : DPU, coteau, verger, ENS, acquisition, valorisation pédagogique

Coordonnées

Saint-Prix (95) Documents

Droit de préemption urbain (DPU) pour protéger des coteaux et vergers

En 2003, la commune de Saint-Prix (95) et le Département du Val d'Oise ont inscrit 55ha de coteaux et vergers en Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL).

L'intérêt de ces espaces est identifié dès 1975 dans le document d'urbanisme en vigueur (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - SDAU).

La commune mobilise le Droit de préemption urbain (DPU) (délégué par le Département) ou des acquisitions à l'amiable afin de pouvoir gérer progressivement l'ensemble de la zone. En 2018, 15ha étaient déjà acquis. Les partenaires financiers sont notamment l'Agence de Espaces verts de la Région Île de France (AEV), la Région Île-de-France et le Département du Val-d'Oise.

La collectivité valorise le site via : un sentier pédagogique, une vigne cultivée de manière biologique, un verger, des jardins familiaux, des ruchers... L'entretien et la surveillance de l'ENSIL sont confiés au Centre pédagogique pour construire une vie active (CPCV Ile-de-France) ainsi qu'à un prestataire de services.

La commune de Saint-Prix a reçu le prix de la meilleure petite ville pour la Biodiversité 2016 au concours Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : DPU, coteau, verger, ENS, acquisition, valorisation pédagogique

Informations complémentaires

Thématiques
Agriculture/Agriculture urbaine
Aménagement du territoire
Auteur
Val d'Oise, Conseil général (95)
Écrit le
2022
Date de publication



Consulter la ressource

Liens utiles

ENS de Saint-Prix - site internet départemental

ENS de Saint-Prix - page du site internet communal